



PROCES VERBAL DE SEANCE

DU 31 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 JUILLET, le conseil municipal de Deyme étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, le 27 JUILLET 2023 sous la présidence de Monsieur Eric BORRA, Maire ;

Etaient présents :

✓	BORRA Eric, Maire	ABS	CARRIERE Alexis	ABS	HEMPTINNE J- Louis	✓	RIOU J-Claude	
Abs	AIROLA Alain	ABS	COLOMBO Céline	ABS	LERIN OLIVIA	PROC	SCHNEIDER Cécile	
✓	BATLLE Alain	PROC	GARDELLE Nadine	✓	MICHAUD Christian	ABS	SENTENAC Aurélie	
✓	BOUSQUET Michel	ABS	GRISEZ Christelle	✓	PERINO Gisèle			

Procurations : SCHNEIDER à MICHAUD, GARDELLE à BATLLE

Absents excusés :

Absents non excusés : A.Airola, Carrière, Colombo, Grisez,

Hemptinne, Lerin, Sentenac

Conseillers municipaux : 15	En exercice : 15	Présents : 6	Votants : 8
-----------------------------	------------------	--------------	-------------

A/ Election du secrétaire de séance : Alain Batlle

Abstention =	Contre =	Pour =6
--------------	----------	---------

B/ Approbation du procès-verbal de la séance du 04 JUILLET 2023

Abstention =0	Contre =0	Pour = 6
---------------	-----------	----------

Début de la séance : 9H00

Le conseil municipal du 27 juillet 2023, n'ayant pas eu de quorum, le Maire re convoque son conseil ce lundi 31 juillet (plus d'obligation de quorum)

N°1 CONVENTION ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT DE FOURNITURE ELECTRIQUE AVEC LE SICOVAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le comité achat du Sicoval s'est réuni le 6 juillet 2023 et a retenu la stratégie ci-jointe à la présente délibération.

28 communes ont déjà manifesté l'intention d'adhérer au groupement de commande 2025. 7 sont encore en attente.

Il y a lieu de délibérer sur l'adhésion à ce groupement afin que le Sicoval puisse lancer la consultation au plus vite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

**** D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes achat de fourniture d'électricité pour 2025-2027**

**** D'autoriser le Sicoval à effectuer toutes les démarches relatives à cette affaire**

Délibération adoptée

N°2 ACHAT ARMOIRE FROIDE POSITIVE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire l'achat d'une armoire froide positive pour la cantine scolaire et ce, avant la rentrée de septembre 2023.

Plusieurs devis ont été demandés aux sociétés spécialisées pour ce genre d'achat.

Une société est retenue : HA BUANDERIES ET GRANDES CUISINES, sise à Plaisance-du-Touch.

Un devis est présenté pour un montant de 2 019 € HT soit 2 422.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

** D'autoriser le Maire à signer la proposition PR2307-0025 de ladite société HA BGC pour un montant de 2 019 € HT soit 2 422.80 € TTC.

** D'autoriser le Maire à demander une subvention à Monsieur le Président du CD31 pour ce genre d'achat pour la cantine scolaire.

** D'autoriser le Maire à payer la facture en section d'investissement à l'article 2184

Délibération adoptée

N°3 EXONERATION DES PENALITES AUX ENTREPRISES CONCERNANT LE MARCHE PUBLIC

Afin de ne pas bloquer le paiement des factures pour le marché public extension de l'école primaire et de ne pas pénaliser les entreprises, le Trésor Public, demande une délibération de principe pour permettre de payer les dernières factures après la réception des travaux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'exonération des pénalités affectées aux entreprises dans le cadre du marché public des travaux d'extension et de réhabilitation de l'école élémentaire Roger André DELUC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

** d'exonérer les pénalités affectées aux entreprises ;

** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Délibération adoptée